

Le jardin des Halles miné par des cavités

Alors que le chantier de démolition du jardin des Halles doit commencer le 1^{er} juin, l'aménagement bute sur la destruction d'espaces techniques qui se trouvent en sous-sol.

Le projet pharaonique de rénovation du jardin des Halles (1^{er}) va-t-il s'écrouler à cause de ses sous-sols ? Alors que le chantier de démolition doit commencer le 1^{er} juin, l'aménagement bute sur la destruction des « élégissements » de l'espace vert. Ce terme technique désigne en fait des cavités entre le toit du Forum des Halles et la dalle du jardin lui-même. Ces « trous » abritent notamment dix-neuf issues de secours, des canalisations et des locaux techniques.

Le projet de Mangin « irréaliste » ? David Mangin, architecte

chargé de la rénovation du jardin, a lui-même « oublié » ces galeries souterraines. Lors de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris du 27 avril, un avenant a été ajouté à son contrat pour qu'il reprenne son projet, « sans démolition de ces élégissements, sauf exception particulière ». En cause : le coût et l'allongement des délais que cela induirait. Il s'agit d'une « révision complète de la conception de David Mangin », qui visait à aplanir le jardin, a estimé Jean-François Legaret, maire UMP du 1^{er}, pour qui le projet est désormais « irréalisable ». L'élu a également révélé que l'avenant

de 250 000 € « augmente de 13,9 % le marché de maîtrise d'œuvre et le porte à plus de 2 millions d'euros ».

De son côté, le cabinet du maire de Paris euphémise : « Dans un tel chantier, le processus d'avenant est assez classique. Il ne s'agit pas d'une remise en question du projet, mais d'un ajustement aux réalités du terrain. »

Le permis de démolir en suspens. Ces trous étaient également au cœur des débats hier lors de l'examen des recours déposés contre le permis de démolir du jardin. L'association Accomplir et celle des habitants du quartier contestent la légalité du

permis dans lequel il manquerait, entre autres, des pièces indispensables.

« Les travaux sur les élégissements représentent 20 000 m², soit la moitié de la surface à détruire. C'est énorme. Il aurait fallu que la mairie présente des photos et donne un descriptif de chaque élément à démolir », estime Elisabeth Bourguinat, d'Accomplir.

Jugement en délibéré au tribunal administratif sur le permis de démolir

Le jugement, qui porte sur cinq autres points, a été mis en délibéré à la semaine prochaine par le tribunal administratif de Paris.

Accès interdit. Que cachent donc ces souterrains devenus si encombrants pour la mairie de Paris ? Leur accès reste, en tout cas, jalousement gardé. Les membres de l'association Accomplir ont dû ruser pour pouvoir les prendre en photo. Et, alors que les services de la mairie du 1^{er} arrondissement avaient convenu d'un rendez-vous pour les visiter, la direction des espaces verts et de l'environnement a préféré annuler l'entrevue et a transmis la demande... au bureau des affaires juridiques et domaniales de la Ville.

MARIE-ANNE GAIRAUD ET JULIEN SOLONEL

REPÈRES

1^{er} juin 2010 : début des travaux de démolition-reconstruction du jardin des Halles avec la réalisation d'aires de jeux pour enfants.

4,3 ha : surface du futur jardin des Halles.

Été 2014 : achèvement de la Canopée, ou carreau des Halles, qui viendra coiffer le centre commercial du Forum des Halles, lui-même réaménagé.

750 000 voyageurs passent chaque jour par la gare RER-métro de Châtelet-les Halles. L'immense chantier de restructuration de ce pôle névralgique des transports franciliens sera achevé en 2015.

760 M€ : montant total du renouveau du « ventre de Paris ».



LES HALLES, LE 29 AVRIL. Les élégissements, ces cavités situées sous la dalle du jardin actuel, abritent des issues de secours, des canalisations et des locaux techniques. Pour l'instant, le projet de rénovation n'a pas tenu compte de leur existence et leur éventuelle démolition entraînerait un surcoût.

(DR.)